



POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION

Service Jeunesse – Vie Associative - Sport

Affaire suivie par Nadine PECHUZAL

Tél : 04.71.46.21.03

Email : npechuzal@cantal.fr

Date de réception :

DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION BAFA

Nom et prénom du jeune :

Né(e) le :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (fixe ou portable) :/...../...../...../...../..... Courriel :@.....

Nom et prénom du représentant légal :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Etre âgé de **16 à 25 ans** révolus
- Etre domicilié **fiscalement** dans le département du Cantal

CALCUL ET MONTANT DE L'AIDE

0 € à 5 999 €* 6 000 € à 7 799 €* 7 800 € et plus*	120 € 100 € 80 €
--	------------------------

* Revenu Brut Global du dernier avis d'imposition / nombre de parts fiscales

MODALITE DE VERSEMENT

Le versement de l'aide s'effectuera en une seule fois à l'issue de la formation BAFA, soit après la session d'approfondissement ou de qualification, à réception du dossier et des pièces justificatives.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

- Copie des attestations de suivi du stage pratique et des stages théoriques dûment complétées par l'organisme de formation **OU** du brevet d'aptitude.
- Le dernier avis d'imposition accompagné d'un justificatif de domicile (uniquement si l'avis d'impôt fourni comporte une adresse située hors du Cantal).
- Relevé d'identité bancaire de l'intéressé ou de son représentant légal.
- Copie de la carte d'identité de l'intéressé

Cadre réservé à l'administration

Montant et date de versement de l'aide :

Dossier à renvoyer au
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL
Service Jeunesse-Vie Associative-Sport
28, avenue Gambetta- 15015 AURILLAC cedex
Pour tout renseignement : npechuzal@cantal.fr – 04 71 46 21 03

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers d'aide à la formation BAFA.

Le responsable du présent traitement est le Président du Conseil départemental du Cantal.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant, par écrit avec justificatif d'identité, au Correspondant Informatique et Libertés, Service des Affaires Juridiques et du Contentieux, Hôtel du Département, 28 Avenue Gambetta, 15015 AURILLAC Cedex.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.